

Challenges Internes Riwa Jogging&Trail

Règlement général

- 1. Les challenges internes Jogging&Trail sont ouverts à tous les membres du Riwa de plus de 16 ans en ordre de cotisation.
- 2. Certains challenges couvrent 2 saisons athlétiques, seules les épreuves où le membre du Riwa est effectivement en ordre de cotisation seront prises en compte. Pour être récompensé, le membre doit être en ordre de cotisation pour la saison athlétique ayant court à la fin du challenge concerné.
- 3. Les résultats sont enregistrés et publiés régulièrement par la commission « Jogging&Trail ». Les participants aux différentes épreuves sont tenus de contrôler que tous les résultats sont effectivement pris en compte selon le règlement.
- 4. Toutes contestations doit être envoyées à l'adresse mail : mailto:riwajoggingtrail@gmail.com
- 5. La commission « Jogging&Trail » est seule juge pour les cas non prévus par le présent règlement.
- 6. Les récompenses en fin de challenge seront égales pour les dames et pour les hommes.

Challenge Rapidité

- 1. Le challenge « Rapidité » est jugé pendant la saison athlétique (du 1er novembre au 31 octobre de l'année suivante)
- 2. Le challenge « Rapidité » est jugé sur les résultats obtenus sur les épreuves jogging du challenge du brabant wallon à l'exception du jogging du Buchet. Seule la course principale est prise en compte (2 courses principales possibles dans le cas du jogging de Sart-Risbart).
- 3. Les points sont calculés sur base de la vitesse (en km/h) réalisée sur chaque course : vitesse = nombre de point.
- 4. ½ point de pénalité est soustrait au nombre de point de la course pour les coureurs n'ayant pas mentionné le club « Riwa » dans la rubrique ad-hoc lors de l'inscription.
- 5. Les 6 meilleurs résultats de la saison sont additionnés pour obtenir le total.
- 6. En fin de saison, les trois dames et les trois hommes ayant les meilleurs totaux seront récompensés

Challenge Régularité

- 1. Le challenge « Régularité » est jugé pendant l'année civile.
- 2. Un calendrier de 21 épreuves est proposé en début d'année. Chaque épreuve est composée d'une ou plusieurs courses (jogging ou trail). Les différentes courses d'une épreuve sont généralement les différentes distances proposées par l'organisateur ; dans certains cas, l'organisateur propose des variantes (nuit/jour, seul ou en duo, ...). Chacune des courses sera prise en compte à l'exceptions des courses « enfants », « marches » et course avec « départ libre sans chrono ».
- 3. Chaque participation dans au moins une course par épreuve donne droit à un point pour l'épreuve (max 1 point par
- 4. Les kilomètres parcourus seront comptabilisés. Chaque course est prise en compte (2 distances d'une même épreuve si l'horaire de l'organisation le permet).
- 5. En fin de saison, les trois dames et les trois hommes ayant le plus de points seront récompensés. En cas d'égalité au nombre de point, l'avantage sera donné à celui affichant le plus de kilomètres.
- 6. Indépendamment des points, la dame et l'homme ayant parcouru le plus de kilomètre seront récompensés.



Challenge Trail

- 1. Le challenge « Trail » est jugé pendant l'année civile.
- 2. Le calendrier « Trail » est constitué des trails et courses natures figurant sur le calendrier « régularité » et mentionné comme « trail ». Les critères définissant les trails et courses nature sont ceux de « BeTrail ».
- 3. Le score BeTrail (en pourcentage) obtenu sur l'épreuve sera converti en point pour le challenge trail : 1 % = 1 point. Le meilleur résultat par épreuve sera pris en compte si 2 courses sont courues.
- 4. Les 3 meilleurs résultats de l'année sont additionnés pour obtenir le total de points.
- 5. En fin de saison, la dame et l'homme ayant le total de points le plus élevé seront récompensés

Récompenses générales

1. Tous les participants ayant participé à 10 épreuves seront récompensés. Les épreuves sont aux choix parmi les différents challenges ; cependant, un maximum de 6 courses du challenge « rapidité » sera pris en compte.